



Succession franco-algérienne pour 4 filles

Par **DG BKH**, le **17/08/2016** à **17:29**

Bonjour,

Nous sommes 4 filles franco algériennes possédant les deux nationalités mais résidentes en France.

Notre papa a un bien immobilier en Algérie et j'aimerais connaître quels sont les droits de succession ? est-ce la législation algérienne qui est appliquée et donc nos oncles paternels entrent dans la succession ou la législation algérienne ?

Il est retraité et vis entre la France et l'Algérie, donc il est résident pour les 2 pays.

En me renseignant on m'a recommandé que papa nous fasse une donation ? Quels sont les documents à apporter au notaire algérien ?

Merci par avance de votre aide.

Par **amajuris**, le **17/08/2016** à **18:17**

bonjour,

il faut vous renseigner auprès d'un juriste connaissant le droit algérien des successions car nous sommes un site de conseils juridiques de droit français.

salutations